

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 32</p>	<p>Séance du 28 février 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_015</p> <p>OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)</p>	<p>Date de convocation : 22 février 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA</p> <p>Était absent M. Didier DELDON</p> <p>Ont donné pouvoir Carole TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO) Esther BONCORI (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Marc DERDERIAN (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Contenu :

**Plan pluriannuel d'investissement : un outil majeur de pilotage pour la ville et ses habitants
RIVE DE GIER INJECTE PLUS DE 72 MILLIONS D'EUROS DANS L'ÉCONOMIE LOCALE**

Pour la première fois dans l'histoire de Rive de Gier, la ville a élaboré en 2022 un plan pluriannuel d'investissement (PPI), proposé aujourd'hui à l'adoption.

Situé en aval de la planification stratégique et en amont de la programmation, le PPI contribue à la clarification de la stratégie d'investissement et prépare le travail de la programmation des AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement).

Il complète les outils de programmation déjà existants (tableau de bord, AP/CP) et apporte une vision stratégique en croisant les données des directions thématiques, des directions opérationnelles, de la direction des marchés et de la direction des finances.

Le plan pluriannuel d'investissement dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville sur 10 ans. Par nature évolutif, il sera actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Il s'agit donc :

- d'un véritable outil de gestion financière : il est programmatique et budgété sur la durée du mandat mais voit aussi plus loin ;
- d'un document de programmation politique : il présente les projets que la municipalité décide d'engager pour sa ville pour les 5 à 10 années à venir ;
- d'une feuille de route à destination de tous les habitants : décliné sous forme de document d'information, les citoyens sont informés des actions engagées et de leur phasage dans le temps.

Il s'agit aussi d'un document glissant, d'où son amplitude, qui doit permettre de faire le lien avec le mandat suivant et d'intégrer les restes à réaliser des projets non terminés du mandat en cours.

Si le début de mandat constitue le moment idéal pour élaborer un nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI), force est de constater que, face aux besoins du plan de mandat de l'équipe municipale actuelle, s'est ajouté l'apurement du « reste à réaliser » de l'ancienne équipe municipale :

- projets annoncés mais non financés ;
- état inquiétant des écoles et des bâtiments accueillant des services municipaux ;
- carences énormes en terme d'isolation thermique et d'étanchéité ;
- acquisitions en dépit de toute raison au fil du temps pour un total de 96 bâtiments à entretenir (et les taxes afférentes) ;
- travaux engagés sans suivi, pour certains sans consultation, pour d'autres avec des procédures incertaines, dans des bâtiments qui aujourd'hui s'avèrent à reprendre complètement.

Ainsi, un important travail de recensement des besoins a dû être effectué. Les investissements nécessaires pour moderniser ou rénover la ville ont été évalués, estimés, programmés dans le temps : entretien et modernisation du patrimoine, poursuite d'opérations déjà lancées, opérations nouvelles.

Le PPI répond ainsi à une triple logique :

1) Logique de pilotage :

- Suivi des réalisations et des projets à venir de la collectivité
- Estimation des coûts d'investissements à venir
- Priorisation des projets du mandat

2) Logique opérationnelle :

- Lisibilité budgétaire accrue
- Outil d'arbitrage budgétaire
- Enrichissement de l'information financière
- Programmation opérationnelle des projets

3) Logique financière :

- Outil d'aide à la décision et à la construction du budget primitif
- Outil de programmation à moyen terme de l'activité des services
- Outil de simulation financière à moyen terme

Le plan pluriannuel d'investissement a été élaboré sur la base des quatre priorités d'actions que s'est fixée la municipalité :

Priorité 1

Pour notre avenir, donner la priorité à nos enfants : 18 millions d'euros consacrés à nos enfants pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'éducation dans les différentes écoles de la ville ;

Priorité 2

Pour améliorer nos vies, transformer la ville : 18 millions d'euros sur le centre-ville auxquels s'ajouteront près de 2 millions sur la Verrerie et 5 millions sur la qualité des espaces publics ainsi que 5 millions par le biais de nos rétributions à CAP Métropole et 6 millions sur les attributions de compensation de Saint-Etienne Métropole ;

Priorité 3

Pour sécuriser nos bâtiments, entretenir notre patrimoine : 7 millions d'euros sur la transition écologique et mise aux normes de nos bâtiments publics auxquels s'ajoutent les 13 millions déjà fléchés sur le centre ville dans des autorisations de programme ;

Priorité 4

Pour notre vivre ensemble, humaniser la ville : 5 millions d'euros pour promouvoir le lien social, renforcer la vie associative et imaginer des espaces de sport et de respiration.

Proposition :

Bien qu'il n'y ait pas d'obligation juridique de le faire approuver par le conseil municipal, ce PPI a été élaboré dans un souci de bonne gestion, de transparence et de sincérité.

Il permettra à tous les Ripagériens de suivre et de comprendre les arbitrages entre projets, financements ou dates de lancement, de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières et budgétaires réelles.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le plan pluriannuel d'investissement tel que proposé en annexe.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération.

Votant contre : 9

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Marc DERDERIAN

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**